

Preuve et attestation de développement professionnel

Sexto 2 - Architecte



Description:

L'utilisation de la trousse SEXTO est réservée exclusivement aux intervenants scolaires du Québec pour des raisons légales. De plus, son utilisation doit préalablement avoir fait l'objet d'une entente entre le service de police qui dessert le territoire où se situe l'établissement scolaire et le Directeur des poursuites criminelles et pénales (DPCP). Veuillez noter qu'un badge d'attestation sera attribué uniquement aux intervenants des établissements scolaires se trouvant sur un territoire où une telle entente a été conclue. Avant de compléter la formation, il vous est donc recommandé de valider cette information auprès de votre direction ou de votre service de police...

Badge attribué à : **Melanie Turcotte**

<https://www.cadre21.org/membres/3f1529bdc557558203ec51af>

Date d'obtention : 2021-12-02 16:42:52

Preuve et attestation de développement professionnel

Sexto 2 - Architecte

Question 1 - Comment puis-je résumer les étapes de la méthode Sexto?

Toujours s'assurer de respecter l'intégrité physique et psychologique des jeunes impliqués dans tout le processus d'intervention afin de les sécuriser.

Rencontrer les personnes concernées afin d'évaluer l'incident et remplir la grille d'évaluation. Afin de constater la nature de l'évènement et de savoir s'il s'agit d'une situation impulsive ou malveillante, poser des questions à la victime et regarder s'il y a d'autres personnes d'impliquées dans la situation. S'il y a d'autres personnes d'impliquées, remplir la grille d'évaluation avec elles également en leur spécifiant de ne pas se parler de la situation entre elles.

Si la situation est de nature malveillante, consulter immédiatement le service de police et je ne rencontre pas le jeune investigateur avant de l'avoir contacté. Par la suite, parler au jeune de la situation et protéger les autres personnes concernées en lui retirant son téléphone cellulaire s'il y a lieu. Si la situation est de nature impulsive, confisquer les téléphones et surtout, ne pas regarder aucune dite photo pour ensuite, communiquer avec le service de police. Contacter tous les parents concernés par la situation afin de leur expliquer la situation et des démarches à venir.

S'il n'a pas d'infraction criminelle dans la situation rester alerte au cas où la situation changerait ou qu'il y aurait du nouveau dans la situation qui ferait changer l'intervention.

Question 2 - Qu'est-ce que je retiens des 3 mises en situation présentées?

Que nous devons intervenir avec bienveillance et respect afin de toujours avoir en tête de protéger les victimes. Ne pas perdre de temps pour lancer le protocole afin diminuer les impacts de la situation et s'assurer de respecter toutes les étapes du protocole.

Question 3 - Quelle étape me semble la plus délicate lors de l'application de la méthode Sexto?

L'étape où il faut informer les parents de la situation lorsque la situation est de nature criminelle afin de ne pas nuire à l'enquête et de protéger les personnes impliquées.